Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 035-213502412-20260327-D_26_03_36-DE

COMMUNE DE LA RICHARDAIS

CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 27 mars 2026

Délibérations

Date de convocation
Le 23/03/2020
Date d'affichage
Le 23/03/2020

L'an deux mil vingt-six, les vingt-sept mars, à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle des Fêtes de La Richardais, située au rez de chaussé de la Mairie, 1 Place de la République, à La Richardais, lieu de réunion temporaire, afin d'assurer l'accueil du public pour des raisons de sécurité, sous la présidence de Monsieur Hugues **BRAULT**, Maire.

Nombre de conseillers :23

En exercice : 23

***Présents* : 23**

***Votants* : 23**

Etaient présents : : Messieurs **BRAULT** Hugues, **MOUGEL** Henri-Luc, **MEHOUAS** Philippe, **MARSAC** Yannick, **MALTRUD** Hervé-Pierre, **HELEUX** Hubert, **VIDEAU** Fabrice, **DUPOIRON** Denis, **COUSTILLET** Yves, **OHIER** Jean-Luc, **PERSON** Olivier, **MEURY** Jean-Jacques et Mesdames **LEROY** Valérie, **GRIGNON-SINAY** Sylvie, **TESSARO** Roselyne, **GARNIER** Nelly, **CARNET** Catherine, **DOGUÉ** Marie-Noëlle, **RANVEL** Roselyne, **GROUALLE** Véronique, **DUPONT** Clothilde, **CRISAN-REVOL** Adina et **COSSE-LE GRAND** Corinne

Absent excusé : Néant

Secrétaire de Séance : Elue à l'unanimité : Madame LEROY Valérie

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie et de la transmission en Préfecture le 30/03/2026 :
Le Maire
Hugues BRAULT

Délibération n° 26-03-36

➢ Intitulés des commissions communales et nombre de membres,

Afin d'organiser le travail des élus au sein du Conseil municipal, Monsieur le Maire propose un vote sur la création de la commission finances uniquement. Les autres commissions seront présentées ultérieurement.
Au sein de chaque commission sera élu un ou une Vice-président(e) et Monsieur le Maire est de droit Président de toutes les commissions communales. Il est rappelé le rôle de ces instances « consultatives » qui élaborent et étudient un certain nombre de projets ou propositions qui seront validés par le Conseil municipal.

Afin de réaliser un travail efficace et de qualité, il est également proposé de valider le nombre de membres à élire dans la commission, sachant que dans le respect de la représentation proportionnelle les cinq membres de la minorité (=22%) pourront proposer un des leurs pour y siéger.

Il est rappelé que la commission devra se réunir dans un délai de huit jours, afin d'élire en son sein le Vice-président(e) et de définir les modalités de fonctionnement avec la création éventuelle de sous-commissions qui travailleront en collaboration avec les Adjoints « référents ».

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 035-213502412-20260327-D_26_03_36-DE

COMMISSIONS COMMUNALES				
Monsieur le Maire, président de droit toutes les commissions.				
N°	INTITULE des COMMISSIONS	Nombre de membres MAJORITE HORS Président	Proposition aux 3 élus de la minorité (22% du CM)	Nombre total par commission
1	FINANCES	8	1	9

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'intitulé de la commission Finances et le nombre de membres à y siéger tel que présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme,
À La Richardais,
Le 30/03/2026
Le Maire,
Hugues BRAULT

